

Registre des codes-créanciers

Notice informative pour l'attribution d'un numéro au registre des codes-créanciers (numéro RCC)

Institutions de soins ambulatoires dispensés par des dentistes

Les numéros RCC visent à simplifier le décompte des prestations avec l'ensemble des assureurs-maladie de Suisse et de la Principauté du Liechtenstein. Après l'obtention de votre numéro RCC, vous n'aurez plus besoin de fournir individuellement à chaque assureur la preuve de vos qualifications et de votre admission à pratiquer. Le numéro RCC devra être mentionné sur chaque facture adressée aux patients ou aux assureurs.

Les numéros RCC sont attribués à une entité juridique (personne morale) pour chaque site sur lequel elle fournit ses prestations. Si des prestations sont fournies sur plusieurs sites, un numéro RCC séparé devra être demandé pour chacun d'eux. À défaut de site spécifique, un numéro RCC sera nécessaire pour chaque canton sur le territoire duquel sont fournies les prestations. Tout changement de site ou de statut devra être immédiatement signalé au registre des codes-créanciers. Les dentistes employés au sein des institutions se verront par ailleurs attribuer un numéro de contrôle (numéro C).

Les institutions de soins ambulatoires dispensés par des dentistes sont admises à fournir des prestations à la charge de l'AOS (assurance obligatoire des soins) s'elles fournissent leurs prestations en ayant recours à des dentistes qui remplissent les conditions de l'art. 42 OAMal (ordonnance sur l'assurance-maladie).

Afin de pouvoir procéder à l'attribution du numéro RCC, nous avons besoin des documents et informations ci-après:

Concernant l'institution

- Formulaire de demande
- Autorisation cantonale d'exploiter en tant qu'institution de soins ambulatoires dispensés par des dentistes (dans la mesure où une telle autorisation est requise par le droit cantonal) ou confirmation du canton selon laquelle la législation cantonale n'impose aucune délivrance d'une autorisation d'exploiter pour les institutions de soins ambulatoires dispensés par des dentistes
- GLN = Global Location Number
Le GLN peut faire l'objet d'une requête auprès de la fondation Refdata:
www.refdata.ch / partner@hcsolutions.ch
- IDE = numéro d'identification des entreprises
Les numéros IDE déjà attribués peuvent être consultés auprès de l'Office fédéral de la statistique à l'adresse ci-après: www.uid.admin.ch. Si vous ne possédez pas encore de numéro IDE, vous pouvez en faire la demande auprès d'une autorité administrative rattachée au système IDE. Vous trouverez la liste des unités administratives compétentes à l'adresse suivante: www.bfs.admin.ch.

Registre des codes-créanciers

Concernant les dentistes employés par l'institution

- Autorisation cantonale d'exercer en tant que dentiste conformément à l'art. 34 de la loi sur les professions médicales (LPMéd)
- Attestation cantonale que les critères de l'art. 42 OAMal sont remplis **ou** confirmation cantonale du «maintien des droits acquis selon l'al. 2 des dispositions transitoires relatives à la modification de la LAMal du 19 juin 2020»
- GLN = Global Location Number
Vous trouverez votre GLN dans le registre des professions médicales à l'adresse suivante: www.medregom.admin.ch. Si vous n'êtes pas encore inscrit-e au registre des professions médicales, veuillez contacter la Commission des professions médicales (MEBEKO) à l'adresse ci-après: mebeko-ausbildung@bag.admin.ch.

L'attribution d'un numéro RCC / d'un numéro C est régie par les dispositions ci-dessous:

Conditions générales du registre des codes-créanciers (CG RCC)

Règlement sur les taxes

Ces documents peuvent être consultés sur le site de SASIS SA à l'adresse suivante : www.sasis.ch/fr/bases-juridiques-rcc.

Tous les documents requis sont à transmettre à:

SASIS AG, Zahlstellenregister, Bahnhofstrasse 7, Postfach, 6002 Luzern